



**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 24 juin 2021, à 20h00**

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 32 sur 41 membres, 31 membres à 23h42, départ de M Ch Aviolat
Excusés : Mmes et MM R. Badoud, B. Cheval, U. Combes, Ch. Duclos, R. Gagneux, A. Jacot-Descombrs, C. Renaud, Y. Schlup et D. Wicht.

1. Communications de la Présidente.

Les conseillers/ères acceptent à l'unanimité que Mme Fabienne Gerber, boursière communale, prenne la parole concernant les comptes 2020 au point 5 de l'ordre du jour.

Les conseillers/ères acceptent que M Guy Fritschee, de l'entreprise Bovard et Fritschee, prenne la parole au point 6 de l'ordre du jour.

2. PV de la séance du 6 mai 2021.

Le PV tel qu'amendé est accepté par 28 oui et 3 abstentions.

3. Rapport de gestion 2020 de la Municipalité. Rapport de la Commission de Gestion et vote.

La gestion municipale pour l'exercice 2020 est acceptée à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité et à la Commission de gestion.

4. Comptes 2020. Rapport de la Commission des finances et vote.

Les comptes 2020 tel que présentés sont acceptés à l'unanimité, décharge est donnée à la Municipalité, à la boursière et à la Commission des finances.

5. Préavis municipal N°31/2021 : Demande d'un crédit de CHF 653'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement d'un trottoir sur la Vy Neuve entre le carrefour avec la Grand Rue et la partie sud-ouest de la parcelle N° 536. Installation d'une conduite d'eau sous pression et de défense incendie « Au Clusel ». Rapports de la Commission ad hoc, de la Commission des finances et vote.

Le préavis municipal N°31/2021 est refusé par 13 oui, 17 non et 1 abstention.

6. Préavis municipal N°32/2021 : Nouveaux statuts de l'Association intercommunale de l'Etablissement de l'Esplanade (AISE). Rapport de la Commission ad hoc et vote.

Le préavis municipal N° 32/2021 tel que présenté est accepté à l'unanimité

7. Communication des délégués aux associations.

Les inscriptions à l'UAPE sont en augmentation pour la rentrée, 2 jours par semaine s'annoncent complets, l'ouverture du mercredi est à l'étude.

8. Communications de la Municipalité.

L'Amicale des sapeurs-pompiers se chargera de l'organisation des fêtes du 1^{er} août cette année.

628 bulletins ont été envoyés pour le sondage du maintien des Ecopoints : à ce jour, 116 ménages ont voté pour et 25 contre.

9. Divers et propositions individuelles.

D. La Gioia demande à la Municipalité de reconsidérer sa décision par rapport au tenancier de l'auberge.

La Présidente, au nom du Conseil a rendu un très émouvant hommage aux 2 municipaux sortants MM Charles-Olivier Humbert et Edgar Creteigny.

La Syndique a aussi rendu hommage à ses deux collègues et au nom de la Commune, leur a présenté un cadeau à chacun.

Le Vaud, le 24 juin 2021

Pour le Conseil Communal



Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP).*

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP).

*Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de **10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*